Le baron Pasquier n'était plus garde des sceaux. Le nouveau ministre supprima la place de bibliothécaire qui avait été donnée à Delavigne. La suppression de son emploi, bien que les appointements n'en fussent pas considérables, devait être sensible à Casimir que ses pièces étaient loin d'avoir enrichi. Mais il put se consoler facilement de cette petite persécution dont le public s'irrita plus que lui-même, quand il reçut du duc d'Orléans l'offre de la place de bibliothécaire du Palais-Royal. La lettre du futur roi contenait cette phrase gracieuse : « J'apprends, mon cher poëte, que le tonnerre est tombé sur votre maison, je vous offre un appartement dans la mienne. » Casimir accepta avec reconnaissance une offre si cordialement, si délicatement faite. Il alla s'établir au Palais-Royal, où l'intimité d'un prince spirituel et affectueux devait lui faire oublier rapidement les petites contrariétés du ministère. Nous nous sommes étendu un peu longuement sur les débuts de Casimir Delavigne. C'est, en effet, chez les grands artistes, l'époque la plus intéressante de leur vie. Les luttes du talent contre la misère, contre les difficultés de l'art, contre la méfiance ou la réserve du public présentent un intérêt que ne saurait offrir la position d'un homme que le succès a déjà accueilli et qui est sûr de lui-même et de son influence. Casimir Delavigne avait donné de hautes preuves de son talent; il désirait prendre place dans l'illustre assemblée qu'on a nommée le parlement de la littérature. Il avait consacré sa vie entière aux lettres, et il ne voulait demander qu'aux lettres les distinctions qui doivent être la récompense du talent. Plusieurs fois la ville du Havre lui offrit ses suffrages. Foy, Manuel, Laffitte, dont l'influence à la Chambre était considérable, voulurent l'avoir pour collègue; mais Casimir s'en défendit toujours : « Non, non, disait-il, les lettres, comme la politique, exigent un homme tout entier. » Plus tard, le duc d'Orléans, devenu roi de France, lui offrit un siége à la Chambre des pairs. Casimir refusa encore, alléguant qu'un écrivain se doit tout entier à sa profession. Plusieurs fauteuils étant devenus successivement vacants à l'Académie française, Delavigne se mit sur les rangs, mais deux fois il échoua. Il avait eu pour rivaux heureux, la première fois, M. Frayssinous, le célèbre évêque d'Hermopolis, la seconde fois, l'archevêque de Paris, M. de Quélen. Ses amis l'engageaient à se présenter une troisième fois : « Ce serait bien inutile, répondit Casimir, cette fois on m'opposerait le pape. »

La Comédie-Française avait plus d'une fois regretté son premier jugement un peu précipité sur le talent d'un écrivain qui, en trois ans, avait fait représenter trois pièces d'une grande valeur littéraire. Elle aurait désiré voir Delavigne, oubliant le passé, se présenter de nouveau à ses suffrages; mais le poëte se refusa à toute démarche qui n'aurait pas été officiellement sollicitée par le comité. Le comité se vit donc contraint de demander la paix, lui qui d'ordinaire traitait si cavalièrement les écrivains. Casimir, qui désirait entrer au Théâtre-Français, se prêta volontiers à une réconciliation. Il lut lui-même aux sociétaires une comédie qu'il venait d'achever et qui devait faire époque dans la littérature dramatique du XIXe siècle, l'*Ecole des vieillards*. Talma était présent à la lecture. Le rêve de Talma avait toujours été de jouer un rôle où le comique élevé se mêlât au dramatique. Il vit dans le personnage de Danville la réalisation de ses désirs. A plusieurs reprises, il avait prié Casimir de répéter certaines tirades ou gaies ou dramatiques. Quand la lecture fut achevée, il se leva vivement, et, s'approchant de l'auteur : « Ce rôle de Danville, c'est moi-même, c'est moi seul qui dois le jouer; je vous le demande, et vous ne pouvez pas me le refuser. » Cet empressement, cette chaleur de l'éminent artiste étaient le plus beau succès que pût rêver Casimir. Talma fit mettre immédiatement la pièce en répétition. Il avait choisi les artistes dont les qualités devaient le mieux se rapprocher du caractère des divers personnages. Mlle Mars s'était chargée du rôle d'Hortense. La pièce, admirablement interprétée, fut représentée le 6 décembre 1823; le succès en fut immense. Depuis cette époque, cette belle comédie est restée au répertoire, et bien des artistes ont reculé devant le rôle de Danville que Talma avait créé de façon à effrayer ses successeurs. En présence de ce nouveau triomphe, il devenait difficile à l'Académie de repousser plus longtemps Casimir Delavigne. En 1825, la mort du comte Ferrand laissait un fauteuil vacant. De bienveillants encouragements décidèrent le poëte à se mettre de nouveau sur les rangs, et cette fois l'éclat de son élection dut lui faire oublier ses deux premiers échecs. Sur vingt-huit votants, il obtint vingt-sept voix. Charles X voulut donner un témoignage personnel de son admiration pour l'auteur de l'*Ecole des vieillards*. Il chargea M. de La Rochefoucauld d'annoncer au nouvel académicien qu'une pension de 1,200 francs lui était accordée par le roi; mais Casimir avait trop de vraie dignité, trop de respect de lui-même, pour accepter les bienfaits d'un gouvernement dont il blâmait énergiquement les actes et les tendances. Il écrivit donc au roi pour refuser la pension. Sa lettre est un chef-d'œuvre de fermeté respectueuse, de courage et de dignité. C'est le 7 juillet 1825 que Casimir prononça son discours de réception à l'Académie. Nous avons sous les yeux ces pages éloquentes, et nous y retrouvons comme l'écho des voix sympathiques qui entraînaient alors la France vers la liberté.

Depuis quelque temps déjà, les travaux de Delavigne avaient altéré sa santé. Les médecins furent unanimes pour lui ordonner un voyage dans le midi de l'Europe. Casimir eut peine à leur obéir; les instances de ses amis et de sa famille triomphèrent de sa résistance. Avant son départ, il avait communiqué à Talma le plan d'une nouvelle tragédie, *Louis XI*, dont le rôle principal était d'avance destiné à l'illustre tragédien; mais la mort devait briser l'espoir que concevait le poëte. C'est en Italie que Casimir apprit la perte douloureuse que l'art venait de faire dans la personne du plus grand tragédien français. Il renonça pour le moment à son *Louis XI*, ne voyant personne pour représenter l'admirable figure d'un des plus grands rois de la France. Le voyage de Casimir dura près de deux ans; mais, au retour, le voyageur rapportait tout un monde de créations charmantes. Comme pièces, la *Princesse Aurélie*, *Marino Faliero;* comme œuvres plus légères, d'admirables *Messéniennes*, le *Départ*, *Trois jours de Christophe Colomb*, le *Vaisseau*, la *Sibylle*, les *Funérailles du général Foy*, les *Adieux à Rome*, une *Promenade au Lido;* et puis ces admirables cantilènes, la *Brigantine*, la *Vache perdue*, l'*Attente;* ses poëmes sur l'Italie, *Pietro*, la *Ballerine*, la *Grotte du chien*, *Memno*, la *Toilette de Constance*, *Un conclave*, le *Prêtre*, la *Villa Adrienne*, la *Fleur du Colysée*, *Un miracle*, *Une étoile sur les lagunes*, le *Gondolier*, l'*Ame du purgatoire*, etc. Ces œuvres, où la grâce de la pensée s'unit à la forme la plus élégante, où le style le plus pur revêt les idées les plus poétiques, ne parurent qu'à divers intervalles. Par un singulier phénomène, Delavigne laissait dans son cerveau, comme au fond d'un secrétaire, un chant tout entier de poëme, un acte tout entier de drame ou de comédie, certain que sa mémoire fidèle le lui représenterait à la première demande. C'est ainsi que plusieurs années après son retour d'Italie, il publiait des ballades et des poëmes qu'il avait composés à Venise, à Rome ou à Naples, et dont il n'avait conservé aucun manuscrit. Des deux pièces qu'il rapportait, l'une, la *Princesse Aurélie*, fut jouée au Théâtre-Français. Elle brille par le dialogue le plus spirituel qu'on puisse imaginer; mais le manque absolu d'intrigue l'a empêché de rester au répertoire. Quant à *Marino Faliero*, une de ces révolutions de sérail si communes autrefois à la Comédie-Française força Casimir à la porter à la Porte-Saint-Martin. La tentative était hardie. Ce théâtre, habitué aux horreurs du mélodrame, pourrait-il jouer une pièce dont le principal mérite était d'être une œuvre littéraire? Ligier fut engagé spécialement pour le rôle de Faliero, Marie Dorval se chargea du rôle de Helena. Crosnier, alors directeur, avait voulu réunir toutes les garanties de bonne interprétation. Ligier fut admirable d'énergie, d'indignation, de majesté. Dorval réussit moins; cependant la pièce eut un succès éclatant. La Comédie-Française s'aperçut de nouveau que, dans ses divorces avec Casimir, elle n'avait pas le beau rôle. Le talent que Ligier avait déployé dans Marino Faliero avait inspiré à Delavigne la pensée que ce grand artiste pouvait seul interpréter le *Louis XI* que la mort de Talma avait laissé sans interprète; mais de graves événements allaient interrompre de nouveau le travail du poëte. Au moment où il retrouvait dans sa mémoire le premier acte de sa tragédie, au moment où il s'apprêtait à terminer ce chef-d'œuvre que les gens de goût considèrent comme son œuvre la plus complète, il en fut distrait par un de ces événements qui sont comme les avant-coureurs des grandes catastrophes.

Un jeune écrivain, Fontan, avait publié dans un journal hebdomadaire, l'*Album*, un article plein d'allusions mordantes, d'épigrammes et de coups de fouet contre le roi et ses ministres. L'article avait pour titre : le *Mouton enragé*. Sur la plainte du ministère, Magallon, gérant de l'*Album*, et Fontan, auteur de l'article, étaient condamnés à cinq ans de prison; cinq ans de prison pour un article! La cour n'avait pu faire plus! Le préfet de police se chargea de compléter l'œuvre de vengeance et d'iniquité. Enfermés d'abord à Sainte-Pélagie avec les détenus pour délit de presse, Magallon et Fontan en sont arrachés un matin; on leur met les menottes aux mains, on les accouple à des voleurs et on les traîne ainsi à la prison centrale de Poissy! En vain ils réclament, en vain ils résistent; l'ordre est formel. Ils sont, malgré leurs protestations énergiques, conduits à Poissy et confondus avec les rebuts de la police correctionnelle et des cours d'assises. Fontan avait écrit à Casimir Delavigne pour lui annoncer cette odieuse conduite et réclamer son appui. Casimir se souvint de ce jeune écrivain qui, à son arrivée à Paris, était venu lui demander des conseils. S'il avait blâmé la violence de l'attaque, il blâmait plus énergiquement encore la rigueur de la punition. Il se rendit immédiatement chez M. de Montbel, alors ministre de l'intérieur, et lui fit un tableau touchant de la position de Fontan. Telles avaient été les angoisses du jeune écrivain, qu'en une nuit ses cheveux avaient blanchi! Il avait à peine vingt-cinq ans. M. de Montbel, tout en assurant Casimir de son approbation pour tout ce qui serait fait, lui répondit cependant que M. Maugin seul pouvait prendre l'initiative d'une mesure quelconque. Casimir se rendit chez le préfet de police qu'il trouva tout glorieux de la victoire qu'il croyait avoir remportée sur la presse. « Nous sommes forts, monsieur Delavigne, lui dit-il, nous ne craignons rien, il faut que justice se fasse. — C'est précisément parce que vous êtes forts, répondit Casimir, que vous pouvez vous montrer humains, ou justes plutôt, en ne confondant pas un homme de lettres avec des escrocs et des voleurs. » Mais toutes les démarches de Casimir devaient échouer. Le poëte n'a-t-il pas dit que Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre? Les trois glorieuses journées de Juillet venaient de faire roi, sous le nom de Louis-Philippe Ier, le protecteur et l'ami de Casimir, dont la position pouvait devenir la source de faveurs nombreuses. Le poëte des *Messéniennes*, qui avait vu dans son entrée à l'Académie l'accomplissement de tous ses rêves, paya dans la *Parisienne* son tribut de reconnaissance au prince qui allait ouvrir pour la France une ère de liberté. Mais ce fut tout. La révolution achevée, Casimir se remit au travail. Il termina sa tragédie de *Louis XI* qui fut représentée avec un éclatant succès au mois de février 1832. L'année suivante, le 18 mai 1833, il donnait à la Comédie-Française les *Enfants d'Edouard*. La belle toile de son ami Paul Delaroche lui avait inspiré la première idée de cette tragédie. Reçue avec acclamation, elle avait été promptement apprise et répétée, quand, le jour même de la représentation, l'ordre arriva du ministère de la suspendre. Cette brutale prohibition blessa vivement Casimir. Les sociétaires de la Comédie-Française voyaient avec regret leur échapper une pièce dont le succès n'était pas douteux. Leurs instances le décidèrent à se rendre auprès de Louis-Philippe qui lui dit : « Mon cher Casimir, mes ministres sont responsables, je ne puis donc pas donner un ordre, mais je puis exprimer un vœu; allez trouver M. Thiers, et dites-lui que je serai heureux s'il peut vous rendre votre ouvrage, à la représentation duquel je ne vois aucun inconvénient. » M. Thiers, trop spirituel pour n'avoir pas de l'esprit tous les jours, se rendit facilement aux raisons du poëte. Il leva le *veto*. On avait prétendu que Casimir avait voulu établir une sorte de parallèle entre le roi et Glocester; l'absurdité même de cette accusation en est la condamnation. Casimir revint à la Comédie-Française avec son permis. Le soir la pièce recevait l'accueil le plus chaleureux. A une heure du matin, Casimir recevait la lettre suivante :

Neuilly, le samedi 18 mai 1833, à minuit.

« J'apprends avec un grand plaisir, mon cher Casimir, le succès de votre pièce, et je ne veux pas me coucher sans vous avoir fait mon compliment. Vous savez combien j'ai toujours joui de tous ceux que vous avez obtenus; mais je jouis doublement de celui-ci, et je vous en félicite de tout mon cœur. Il vous vaudra une bonne nuit et à moi aussi. Bonsoir.

« LOUIS-PHILIPPE. »

Les fatigues du travail et des répétitions avaient altéré de nouveau la santé de Delavigne; il ressentait les premiers symptômes de la maladie qui devait l'emporter si jeune encore, en pleine maturité. Dans ses dernières années, il se presse, il se hâte, comme si le sentiment de sa fin prochaine lui conseillait de donner tous les fruits de son talent. C'est d'abord une comédie pleine de gaieté, d'entrain, d'esprit, *Don Juan d'Autriche*, qu'il écrit sous les ombrages de la *Madeleine*, charmante propriété où il prolongeait sa convalescence. C'est une *Famille au temps de Luther*, une remarquable étude des tristes querelles domestiques qu'entraînaient les guerres de religion, où Casimir accomplit ce tour de force d'intéresser au théâtre par la lutte seule des passions religieuses. Et cependant, tout en négligeant les événements, les situations émouvantes, il arrive à un dénouement pressenti, mais un des plus dramatiques et des plus émouvants qui soient à la scène. Vient ensuite la *Popularité*, que Delavigne considérait comme son œuvre capitale, dans laquelle il voulait, suivant son expression, « offrir en quelque sorte la théorie du devoir. » Une anecdote où se retrouve le cœur toujours dévoué de Casimir se rattache à la première représentation de cette comédie. La petite fille de Corneille venait d'obtenir un bureau de tabac, mais sous la condition de déposer, dans un assez court délai, une somme qu'elle était loin de posséder. Le matin même de la représentation de la *Popularité*, elle s'adressa à Casimir dont les démarches avaient contribué à lui faire obtenir son bureau de tabac. Casimir écrivit immédiatement au fils aîné du roi, au duc d'Orléans. Sa lettre commençait ainsi : « Monseigneur, c'est un soldat qui, le jour d'une bataille, vient réclamer vos bontés en faveur de la petite-fille de son général... » Et il expliquait la position de Mlle Corneille. Le jour même la requête était accordée, et, en se rendant à la Comédie-Française, Casimir disait : « J'étais bien sûr de la réponse, et, si je ne réussis pas ce soir, j'aurai du moins fait une bonne journée. »

Le *Romancero* qui a donné à Corneille le sujet du *Cid* l'intéressait vivement, et il le relisait souvent. C'est dans ce poëme quasi national en Espagne qu'il prit la première idée de la *Fille du Cid*. Le rôle d'Elvire avait été d'abord destiné à Mlle Rachel, et c'est en vue de cette éminente artiste qu'il avait développé et accentué ce personnage; mais son union avec le comité de la Comédie-Française durait depuis trop longtemps : de nouvelles difficultés surgirent au moment de la distribution des rôles, et Casimir fut obligé de porter sa tragédie au théâtre de la Renaissance qui la joua avec un succès éclatant. On applaudit vivement les vers suivants :

Mes jours sont pleins, Elvire, et bons à moissonner;
Dieu, qui me les compta, pouvait moins m'en donner,
Les reprendre est son droit; mais si la faux les touche,
Que leur dernier soleil dans la gloire se couche.
Tu devras comme moi, bénir le moissonneur:
La récolte en tombant sera riche d'honneur.

Bien que nous ayons donné l'analyse de cette pièce au mot CID (*la fille du*), nous croyons qu'on ne lira pas ici sans plaisir le jugement qu'en a porté M. Th. Gautier, jugement dans lequel, faisant d'une pierre deux coups, il a apprécié le talent de Casimir Delavigne en termes pittoresques, quoique un peu sévères : « Le titre piquant de l'ouvrage et la réputation de M. Delavigne avaient attiré une immense affluence au théâtre. M. Delavigne a réussi sans encombre; la chute lui est inconnue : quand on marche toujours sur le grand chemin, il est rare qu'on tombe. Icare et Phaëton sont tombés, mais du haut du ciel; c'est un malheur qui n'arrivera jamais à M. Delavigne. Son Pégase est un cheval sans ailes; il peut bien trotter, et même galoper, mais il ne vole pas. M. Delavigne n'a pas l'audace qu'il faut pour enfourcher l'indocile hippogriffe; mais, s'il court moins de risques, il ne voit pas non plus se déployer sous lui, comme une carte immense, la figure du monde et l'infini des horizons; il ne peut pas, au détour d'un nuage, entrer en conversation avec un ange qui monte, ni passer sa main dans les cheveux d'or des étoiles; le moindre mur, la plus petite colline bleue suffisent à masquer sa perspective... M. Delavigne, malgré sa réputation, n'est qu'un poëte de second ou de troisième ordre... Sa respiration rhythmique n'est pas libre; il a l'haleine courte et ne peut souffler un vers d'un seul jet. Il faut qu'il se reprenne; mais, pendant ce temps-là, la phrase en fusion se fige et perd sa ductilité; ce qui explique la quantité d'incidences, de juxtapositions et de soudures que l'on remarque dans la versification de M. Delavigne... Dans le monde des arts, il y a toujours au-dessous de chaque génie un homme de talent qu'on lui préfère; le génie est inculte, violent, orageux; il ne cherche qu'à se contenter lui-même et se soucie plus de l'avenir que du présent. L'homme de talent est propre, bien rasé, charmant, accessible à tous; il prend chaque jour la mesure du public et lui fait des habits à sa taille; tandis que le poëte forge de gigantesques armures que les Titans seuls peuvent revêtir. Sous Delacroix vous avez Delaroche; sous Rossini, Donizetti; sous Victor Hugo, M. Delavigne. A propos de Delaroche, sa peinture est la meilleure idée approximative qu'on puisse donner de la poésie de M. Delavigne; les tableaux du peintre sont d'excellents sujets de tragédie pour le poëte, et les tragédies du poëte seraient d'excellents sujets de tableaux pour le peintre; chez tous les deux, même exécution pénible et patiente, même couleur plombée et fatiguée, même recherche de la fausse correction et du faux dramatique. Il est impossible de rencontrer deux natures plus semblables; chez tous deux, le satin, la paille, la hache, seront toujours rendus scrupuleusement, avec une minutie hollandaise; il ne manquera à l'œuvre, pour être parfaite, que des éclairs dans les yeux et du souffle dans les bouches. »

Il fallait, hélas! faire au poëte l'application des beaux vers que nous avons cités plus haut : ses jours étaient pleins, à lui aussi; la maladie qui devait l'emporter faisait constamment des progrès; le travail, qui l'avait développée devenait lui-même plus difficile. Malgré les soins les plus attentifs, les souffrances augmentaient chaque jour d'intensité. C'est au milieu de crises douloureuses et fréquemment répétées que Delavigne écrivit cette charmante bouffonnerie qui a pour titre : le *Conseiller rapporteur*. Le poëte avait essayé de pasticher le style, le dialogue, les intrigues de l'ancienne comédie. Il avait même, dans un spirituel prologue, supposé que la pièce avait été retrouvée dans une liasse de vieux manuscrits. Le succès fut complet, il alla si loin que certains critiques mal informés affirmèrent que la pièce existait réellement et que Casimir n'en était que l'éditeur. Son dernier ouvrage représenté fut l'opéra intitulé : *Charles VI*, qu'il écrivit avec Germain Delavigne et dont Halévy composa la musique. Une tragédie dont un acte seul a été conservé, *Mélusine*, l'occupait activement, lorsque les médecins, effrayés des progrès de la maladie, le condamnèrent au repos le plus absolu. On était arrivé au mois de décembre 1843. Espérant que le climat plus doux du Midi lui rendrait la force et la santé, il se décida, malgré les conseils des médecins, à quitter Paris. Sa femme, Elisa de Courtin, qu'il avait connue en Italie et qui lui conserva toujours l'affection la plus tendre et la plus dévouée, l'accompagnait seule avec son fils. Les premières distractions du voyage donnèrent à Casimir une animation qu'il prit pour un retour à la santé; mais, en arrivant à Lyon, la fatigue le contraignit de s'arrêter. Il se sentit perdu sans ressource; il essayait néanmoins de rassurer sa femme. Le soir, il la pria de lui lire quelques pages du *Guy Mannering* de Walter Scott. Et telle était sa présence d'esprit que, Mme Delavigne ayant sauté deux lignes, il le lui fit observer doucement, la priant de recommencer le passage. Puis sa tête s'inclina doucement sur l'oreiller, il murmura quelques vers et rendit le dernier soupir sans souffrance apparente, sans agonie. — C'était le 11 décembre 1843, à neuf heures du soir. — Ainsi mourait à cinquante ans, dans toute la force de son talent, dans tout l'éclat de son génie, un des esprits les plus brillants, une des âmes les plus généreuses, un des cœurs les plus nobles de ce siècle. Quand cette triste nouvelle parvint à Paris, la désolation fut générale. Le roi envoya son fils témoigner à la famille si cruellement frappée la part qu'il prenait à ce malheur. Les restes de Delavigne avaient été rapportés à Paris. Autour de sa tombe, au Père-Lachaise, se pressa tout ce que les lettres, les arts, la politique, la tribune, le barreau comptaient de plus illustre. De nombreux discours furent prononcés, pour rappeler les glorieux titres du mort à la sympathie et à l'admiration de ses concitoyens. M. de Montalivet parla au nom du gouvernement; M. Tissot, au nom de l'Académie; Frédéric Soulié, au nom de l'art dramatique; Victor Hugo, au nom de la poésie; Samson, au nom de la Comédie-Française; enfin, le dernier, M. Ostrowski, s'avança et donna au poëte un dernier adieu, au nom de la Pologne qu'il avait chantée, qu'il avait glorifiée dans ses luttes héroïques, dans ses défaites plus glorieuses que des victoires. La ville du Havre décida qu'une statue serait élevée à Casimir Delavigne sur une des places de sa ville natale. Louis-Philippe ordonna que le buste et le portrait du poëte seraient placés dans les galeries de Versailles. La Comédie-Française voulut qu'un buste de Delavigne prît place au milieu de ceux de Corneille, de Racine, de Molière, de Regnard, de tous les grands génies qui ont illustré notre théâtre. Enfin, un buste de bronze fut placé dans la cour d'honneur du collége Henri IV où Casimir avait fait ses études. L'auteur des *Messéniennes*, de *Louis XI*, des *Enfants d'Edouard*, du *Paria*, était certes digne de tous ces honneurs. Mais le temps n'use-t-il pas le marbre? n'a-t-il pas raison du bronze et de l'airain? Peut-être ce grand destructeur aura-t-il effacé l'image du poëte, que ses vers vivront encore. Ses œuvres, où respire l'enthousiasme d'une âme élevée, généreuse, traverseront les âges et iront porter aux siècles futurs le nom glorieux de Casimir Delavigne. Où est le buste d'Homère? Où est le portrait de Virgile? Et cependant qui n'a lu l'*Iliade?* qui n'a pas relu l'*Enéide?*

DELAVOYE (Aimond), pasteur protestant français, mort sur le bûcher en 1542. Il avait établi une Eglise à Sainte-Foy et s'était fait remarquer en Guyenne par le courage qu'il mettait à annoncer l'Evangile. Au mois de décembre 1541, il fut pris et jeté en prison par ordre du parlement de Bordeaux. Il aurait pu s'échapper s'il avait voulu; mais « j'aimerois mieux, dit-il, n'avoir jamais esté né, que de commettre telle lascheté; car ce n'est point l'office d'un bon pasteur de s'enfuir quand il voit venir le danger... Nonseulement je suis prest d'estre lié en la ville de Bourdeaux, mais aussi d'y mourir pour Christ. » Ce courage héroïque ne se démentit pas un instant pendant les huit ou neuf mois que dura sa détention. Condamné par le parlement de Bordeaux, il fut étranglé au mois d'août 1542, et son corps fut brûlé. On lit dans le *Martyrologe* qu'il convertit le religieux chargé de l'exhorter à ses derniers moments.

DELAWARE, fleuve des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui a tiré son nom d'un comte de la War, gouverneur de la Virginie sous Jacques Ier. Il est appelé par les indigènes Makeriskitton et est formé par deux petites rivières, l'Oquago (ou Coquago) et le Papacton, qui prennent naissance sur le versant occidental des monts Catskill, dans l'Etat de New-York, et se réunissent sur la ligne frontière du New-York et de la Pensylvanie, près de l'angle nord-est de ce dernier Etat. Coulant d'abord dans la direction du sud-est, il forme, sur environ 112 kilom., la limite entre l'Etat de New-York et l'Etat de Pensylvanie, jusqu'au mont Kittatiny (ou Shawangunk), près de Port-Jervis. En cet endroit, le fleuve fait un brusque détour au sud-ouest et sépare l'Etat de New-Jersey de la Pensylvanie. A l'extrémité septentrionale du comté de Northampton, il traverse un défilé étroit, formé par des rochers perpendiculaires de 300 à 350 mètres de hauteur, et connu sous le nom de défilé du Delaware (*Delaware water gap*). A quelques kilomètres au-dessous de Easton, il reprend la direction du sud-est, et, après avoir dépassé Trenton, il atteint le jusant à 210 kilom. de la mer. Sur ce point, le fleuve s'élargit et devient assez profond pour recevoir des bateaux à vapeur. Philadelphie, sur la rive droite, est la tête de navigation pour les navires du plus fort tonnage. Sur l'autre rive s'élèvent les villes de Barlington et de Camden; cette dernière est précisément en face de Philadelphie. Ici, le lit du fleuve a environ 1,600 mètres de largeur et se trouve partagé par une petite île. On rencontre sur le fleuve un grand nombre d'autres îles; mais aucune ne présente un développement considérable. Des ponts réunissent les deux rives, à Trenton et sur quelques autres points. A 65 kilom. de Philadelphie, le fleuve se décharge dans la baie de Delaware, après un cours total de 483 kilomètres. Le canal de Delaware et d'Hudson et le canal Morris réunissent les eaux du Delaware à celles de l'Hudson, et le canal d'Easton à Bristol passe près des rives du Delaware. Le chemin de fer de New-York et d'Erié longe la vallée du Delaware durant près de 150 kilom. La pêche de l'alose se fait sur une grande échelle dans le bas Delaware. Dans l'hiver de 1851-1852, un solide pont de glace se forma dans le lit du fleuve, à Philadelphie, fait excessivement rare et qui ne se produit que dans des saisons d'une rigueur exceptionnelle.

DELAWARE (baie de), baie des Etats-Unis, à l'embouchure de la Delaware dans l'océan Atlantique. C'est un magnifique estuaire, d'environ 85 kilom. de longueur sur 40 à 50 kilom. dans sa plus grande largeur; dans le nord, cette largeur diminue jusqu'à ne plus présenter que 8 kilom., et, à l'endroit où la baie débouche dans l'Océan, entre le cap May (lat. 38° 56′ et long. 74° 38′) et le cap Henlopen (lat. 38° 48′ et long. 75° 6′), la largeur est de 25 kilom. Le canal proprement dit admet les plus grands navires jusqu'à la tête de la baie et jusque dans le fleuve Delaware, qui a une profondeur variant entre 10 et 22 mètres; mais ce canal est tortueux et difficile, en raison des nombreux écueils qui en occupent presque toute la partie centrale. La rive occidentale de la baie est basse et marécageuse; sur l'Atlantique, elle est hérissée de bancs de sable et sillonnée de lagunes peu profondes.

DELAWARE (ETAT DE), l'un des Etats originaires de l'Union nord-américaine, le plus petit après celui du Rhode-Island, situé entre 38° 28′-39° 50′ de lat. N., et 75° 46′ de long. O.; longueur du N. au S., 155 kilom.; largeur, de 15 à 19 kilom. sur la ligne du N., et de 57 à 59 kilom. sur la ligne du S.; superficie, 5,486 kilom. carrés; borné au N. par la Pensylvanie, à l'O. et au S. par le Maryland, à l'E. par le fleuve Delaware et la baie du même nom, qui le sépare de l'Etat de New-Jersey, et par l'océan Atlantique; population, d'après le premier recensement (1790), 69,096 habitants, dont 3,899 noirs libres et 8,887 esclaves, et, d'après le dernier recencement (1860), 112,216 habitants, dont 18,073 noirs libres et 2,290 esclaves. Cette population lui donne droit d'envoyer un représentant seulement au congrès des Etats-Unis. L'Etat est divisé en trois comtés : New-Castle au nord, Kent au centre, et Sussex au sud. La capitale, Dover, est située sur la rivière Jones, à 8 kilom. du Delaware. La ville la plus importante de l'Etat est Wilmington, entre les rivières Brandywine et Christiana, à 1,600 mètres environ en amont de leur confluent. Les autres villes principales sont : Georgetown et Lewes, dans le comté de Sussex; Milford et Smyrna, dans le comté de Kent; et New-Castle, Port-Penn et Delaware-City, dans le comté de New-Castle. L'Etat de Delaware occupe la partie nord-est de la péninsule basse comprise entre la baie de Chesapeake, les eaux du Delaware et l'océan Atlantique. Il ne contient pas de montagnes; la partie septentrionale seulement présente des collines magnifiques qui donnent au paysage un aspect éminemment pittoresque. Au sud de la rivière Christiana, le sol est parfaitement plat. Un plateau sablonneux, dont la hauteur ne dépasse jamais 18 à 20 mètres et qui traverse l'Etat du nord au sud, près de la frontière occidentale, constitue la ligne d'arrosement de la péninsule. Ce plateau abonde en étangs où prennent leurs sources la plupart des rivières, s'écoulant les unes à l'ouest dans la baie de Chesapeake, les autres à l'est dans le fleuve Delaware. Le Choptana, le Nanticoke et le Pokomoke commencent dans l'Etat de Delaware; mais la plus grande partie de leur cours se trouve dans l'Etat de Maryland et ils vont se jeter dans la baie de Chesapeake. Le Duck, le Jones, le Muderkill, le Mispilion, le Broadkill, l'Indian et d'autres petits cours d'eau sont tributaires du fleuve Delaware et de l'Atlantique. Les plus importantes, toutefois, des rivières du Delaware sont le Brandywine et la Christiana, venant la première de la Pensylvanie et la seconde du sud-ouest; elles se confondent au-dessous de la ville de Wilmington, et, 1,500 mètres plus loin, versent dans le fleuve Delaware leurs eaux réunies. Beaucoup des rivières que nous venons de nommer sont navigables pour des bâtiments caboteurs, mais la Christiana est la seule qui admette l'entrée des navires de commerce.

A l'extrémité méridionale de l'Etat, le marais du Cyprès (*Cypress Swamp*), qui a 20 kilomètres de longueur sur 8 de largeur, contient un grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux toujours verts et est infesté de reptiles nuisibles. Sur une étendue de 12 à 15 kil., en remontant vers l'intérieur, à partir du fleuve Delaware, le sol est composé d'une riche argile; mais du fleuve jusqu'au marais et vers le sud, le sable domine. On trouve dans les marais du minerai de fer et de la marne calcaire en abondance. Dans le nord, on rencontre des dépôts de kaolin, ou terre à porcelaine, qui alimentent les fabriques de l'Etat de Pensylvanie. En général tempéré et extrêmement favorable aux travaux de l'agriculture, le climat est très-sain dans la partie septentrionale; mais là où le sol est marécageux, comme dans la portion méridionale de l'Etat, les maladies endémiques prennent un énorme développement. Les productions naturelles sont semblables à celles des Etats du centre de l'Union nord-américaine : céréales de toutes sortes, pommes de terre, houblon, pois, haricots, légumes, fruits, cire, miel, beurre, fromage. On s'y occupe aussi beaucoup de l'élève des races chevaline, asine, bovine, ovine et porcine. Il y existe de nombreuses fabriques d'étoffes de coton et de laine, et surtout de machines à vapeur. Les exportations de l'Etat sont évaluées à 500,000 francs environ par année, et les importations à un peu plus de 10,000 francs. Le commerce de cabotage, plus développé, alimente principalement les marchés de Philadelphie. Le réseau des voies ferrées du Delaware (environ 200 kilom.) dessert tout l'Etat, unit Wilmington à Philadelphie et à Baltimore, et les eaux de la baie de Delaware à celles de la baie de Chesapeake. Ces deux baies sont, en outre, réunies par un canal, appelé canal du Chesapeake et du Delaware, navigable pour les navires caboteurs. Il s'étend depuis Delaware-City, à 75 kilom. de Philadelphie, jusqu'à la petite rivière Back, branche navigable de la rivière Elk, dans l'Etat de Maryland. Ce canal a un développement de 21 kilom.; sa largeur, au sommet, est de 20 mètres, et au fond de 3 mètres; il a quatre écluses et traverse une montagne au moyen d'une tranchée de 27 mètres de hauteur. Cet important ouvrage, terminé en 1829, a coûté 11 millions de francs.

La constitution du Delaware, modifiée depuis l'abolition de l'esclavage, accordait le droit de vote à tout citoyen blanc, âgé de vingt et un ans, résidant dans l'Etat depuis un an et dans le comté depuis un mois, antérieurement à l'élection. L'assemblée générale se composait d'un sénat de neuf membres (trois pour chaque comté) choisis pour quatre ans, et d'une chambre des représentants de vingt et un membres, élus pour deux ans. Les sénateurs devaient être âgés de vingt-sept ans et posséder au moins 200 acres (80 hectares) de terre; les représentants devaient avoir au moins vingt-quatre ans. Les sessions avaient lieu tous les deux ans.

La découverte du Delaware est due à Hudson (1609). En 1629, Godyn, directeur de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, au service duquel était Hudson, acheta aux indigènes une étendue de territoire voisine de l'embouchure du fleuve, et l'année suivante, De Vries, venu de Hollande avec trente colons, débarqua et s'établit près de l'endroit où se trouve actuellement la ville de Lewes. Trois ans après, la colonie nouvelle fut complétement détruite par les indigènes. En 1637, la Compagnie suédoise des Indes occidentales envoya une colonie de Suédois et de Finnois qui arriva au cap Henlopen dans les premiers mois de 1638, et qui, après avoir acheté tout le terrain depuis le cap jusqu'aux chutes, près de Treaton, éleva un fort au confluent de la Christiana. Ces colons nommèrent le pays Nya Sœriga, ou Nouvelle-Suède. Les établissements postérieurs des Suédois s'effectuèrent surtout en deçà des limites actuelles de l'Etat de Pensylvanie, et, en 1643, leurs quartiers généraux furent fixés sur l'île Tinicum, à quelques kilomètres en aval de Philadelphie. Les Hollandais de la Nouvelle-Amsterdam, s'appuyant sur le droit de découverte et de premier établissement, protestèrent contre les acquisitions des Suédois, et en vue de les expulser, construisirent le fort Casimir (actuellement New-Castle), à 8 kilom. du fort Christiana. Le fort Casimir fut pris par les Suédois en 1654; mais, l'année suivante, les Hollandais des Nouveaux-Pays-Bas (Etat de New-York) attaquèrent et réduisirent les forts suédois et envoyèrent en Europe tous ceux des colons qui refusèrent de reconnaître la suzeraineté de la Hollande. Ainsi se terminèrent, de la part de la Suède, les tentatives d'établissement colonial aux Etats-Unis. Depuis lors jusqu'à l'époque où les Nouveaux-Pays-Bas furent conquis par les Anglais, les établissements du Delaware restèrent soumis aux autorités hollandaises. En 1664, le duc d'York s'empara de toutes les possessions des Hollandais, et les deux rives du fleuve furent placées sous le régime des lois anglaises. Lord Baltimore, maître du Maryland, réclama la région située à l'ouest du fleuve, comme faisant partie de la concession qui s'étendait jusqu'à 40° N., et de nombreuses incursions furent faites par le Maryland pour chasser les colons. Enfin William Penn, ayant reçu la concession de la Pensylvanie et désirant également la région qui s'étendait au sud du fleuve Delaware jusqu'à la mer, obtint du duc d'York l'abandon de ses droits sur New-Castle et un rayon de 20 kilomètres autour de cette place, ainsi que sur tout le pays compris entre ce point et la mer. En octobre 1682, il vint prendre possession de New-Castle et s'y maintint malgré l'opposition de lord Baltimore. La région qui constitue actuellement l'Etat de Delaware fut désignée par Penn sous le nom des « Territoires ou les Trois comtés du bas Delaware. » Pendant vingt ans, ces comtés furent administrés comme partie intégrante de la Pensylvanie, chaque comté envoyant six délégués à l'assemblée générale. En 1703, les territoires furent autorisés à se séparer de la Pensylvanie et à se donner une assemblée distincte. Abrité par les grandes provinces qui l'entouraient, le Delaware n'eut à subir aucune autre guerre que celles auxquelles il dut participer comme partie intégrante de l'empire britannique. En 1776, les habitants se déclarèrent indépendants et se donnèrent une constitution. En 1792, le Delaware adopta une constitution nouvelle, qui, avec quelques amendements, forme actuellement la loi fondamentale de l'Etat. La constitution fédérale fut ratifiée par le Delaware le 7 décembre 1787. ‖ Plusieurs comtés ou subdivisions administratives des Etats-Unis d'Amérique et plusieurs petites villes du même pays portent le nom de Delaware. Les Etats de New-York, de Pensylvanie, d'Ohio et d'Iowa ont chacun un comté ainsi désigné.

DELAWARES, l'une des tribus algonquines des Indiens nord-américains, se nommant, dans le dialecte qui lui est propre, Lenapes, actuellement établis dans l'Etat du Kansas, et occupant, au commencement du XVIe siècle, la vallée du fleuve Delaware et les rives du Schuylkill. Suivant ses traditions, cette tribu était jadis renommée pour son courage et sa sagesse; elle occupa une place éminente dans l'histoire autochthone américaine, et sa domination s'étendait des rives de la baie de Chesapeake à l'Hudson, fait qui semble confirmé par les tribus de même origine, qui donnent au Delaware le titre honorable de Grand-Père. Le prestige des Delawares s'effaça à mesure que grandit celui des Iroquois; et lors de la grande assemblée des tribus, convoquée en vue de la conclusion du traité de Lancastre, en 1744, ces derniers leur dénièrent le droit d'aliéner leurs terres. Ils les obligèrent même à quitter pour jamais leur patrie et à émigrer vers les rives de la Susquehannah. C'est sur ce fleuve qu'on les trouve, en 1751, à Shamokin et à Wyalusing, exposés à la fois aux persécutions des Iroquois et à celles des émigrants de race blanche. Ils eurent le malheur d'être considérés par les Anglais comme subissant l'influence française, opinion fortifiée par ce fait, que les Delawares avaient, pour le plus grand nombre, adopté les principes de paix et de non-résistance professés par Penn et Zinzendorf. Les Iroquois, de leur côté, s'offensèrent de leur neutralité et aussi de leur tendance à se livrer aux travaux de l'agriculture et à l'élève du bétail, et de leur refus de prendre part aux expéditions de dévastation et de meurtre, tandis que la guerre indienne et française faisait rage de Québec à la Nouvelle-Orléans. Toutes ces préventions devaient naturellement amener de tragiques conséquences. En 1781, près de 400 Delawares moraves, établis sur la rivière Muskingam, après avoir été pillés par une bande d'Indiens hostiles, reçurent l'ordre de se rendre à Sandasky, sur le lac Erié. L'année suivante, il leur fut permis de revenir dans leurs foyers; mais ce mouvement fut considéré comme un acte d'hostilité par les Anglais des frontières, qui vinrent attaquer les Moraves à Muskingam et en massacrèrent une centaine. Quand l'indépendance des Etats-Unis fut un fait accompli, les Delawares conclurent des traités d'alliance et d'amitié avec le gouvernement fédéral, d'abord en 1803 (traité du Fort-Wayne), puis en 1804 (traité de Vincennes). Toutefois, les Delawares ne restèrent pas longtemps sur les rives de la Susquehannah. Ils continuèrent graduellement leur migration vers l'ouest, reprenant leurs habitudes de guerre et de chasse, s'arrêtèrent pendant quelque temps sur les bords de la rivière Blanche, dans l'Etat d'Indiana, puis traversèrent le Mississipi. Ils sont actuellement établis dans un territoire fertile, sur les bords du Kansas, dans l'Etat du même nom. Une partie de la tribu émigra au Texas et ses membres y jouissent d'une excellente réputation comme guides, chasseurs et forestiers. A l'embouchure du Kansas, les Delawares possèdent 150,000 hectares de terre; ils en occupent trois fois autant en amont de ce fleuve et sur les rives de ses affluents. Les trois derniers recensements décennaux ont prouvé que, contrairement à certaines autres tribus autochthones, la population des Delawares suit une progression ascendante; ainsi, d'après le recensement de 1840, leur nombre ne s'élevait qu'à 800; le recensement de 1850 en comptait 1,500, et le dernier, celui de 1860, fait ressortir leur nombre à 2,000. Les Delawares se sont attachés au sol, qu'ils cultivent avec intelligence; ils se livrent également avec succès à l'élève des chevaux et des bestiaux, et ont adopté le costume européen. Ils possèdent, dans le trésor des Etats-Unis, un capital de 4,576,875 francs, dont 39,030 francs immobilisés comme fonds d'écoles.

DÉLAYABLE adj. (dé-lè-ia-ble — rad. *délayer*). Qui peut être délayé : *Les substances* DÉLAYABLES *dans l'eau ou dans l'alcool.*

DÉLAYAGE s. m. (dé-lè-ia-je — rad. *délayer*). Action de délayer, de détremper; ré-

sultat de cette action : *Quand on veut délayer une substance dans un liquide, il faut, pour hâter le* DÉLAYAGE, *agiter le liquide.*

— Fig. Action d'exprimer d'une manière diffuse; diffusion : *Le* DÉLAYAGE *gâte tout.*

— Techn. Première opération du pétrissage, laquelle consiste à malaxer le levain avec l'eau nécessaire à la préparation de toute la pâte, de manière à obtenir une masse fluide parfaitement fondue et exempte de grumeaux.

DÉLAYANT (dé-lè-ian) part. prés. du v. Délayer : *Des boulangers* DÉLAYANT *la pâte.*

DÉLAYANT, ANTE adj. (dé-lè-ian, an-te — rad. *délayer*). Qui délaye, qui est propre à délayer : *Liquides* DÉLAYANTS.

— s. m. Substance délayante : *Le* DÉLAYANT *de l'or en coquille est souvent de l'eau miellée ou de la gomme.* (Dictionn. des manuf.)

— Méd. Se dit de tous les médicaments qui ont la propriété d'augmenter la fluidité du sang et des humeurs : *Remèdes* DÉLAYANTS. (Acad.)

— s. m. Remède délayant : *Les* DÉLAYANTS *s'emploient dans la plupart des maladies.* (Acad.) *On emploie surtout les* DÉLAYANTS *dans les maladies inflammatoires.* (Focillon.)

— **Encycl.** Thérap. On désigne sous le nom de *délayants* certains agents médicinaux auxquels on attribue la propriété d'augmenter la fluidité du sang et des humeurs. L'histoire des *délayants* se rattache à une époque où la médecine voyait dans la plupart des affections morbides un épaississement du sang, une condensation des parties constituantes de ce liquide, des stases sanguines formées dans les vaisseaux capillaires par la viscosité, etc. Partant de ce principe, la thérapeutique de toutes les maladies qu'on croyait ainsi constituées se résumait dans l'administration de tous les médicaments capables d'augmenter la fluidité du sang. Ces agents étaient réputés produire deux grands effets : 1° augmenter la proportion de sérosité du sang, délayer les principes qui le constituent et donner à la masse totale plus de fluidité, ce qui lui permettait de circuler plus aisément; 2° dissoudre les sels qui se trouvent dans le sang, émousser leur activité et atténuer leur action irritante sur les solides vivants.

On accorde la propriété délayante à toutes les boissons faites avec de l'eau tenant en dissolution des principes gélatineux ou mucilagineux; tels sont les bouillons de veau, de poulet, de grenouilles, le petit-lait, les décoctions de racine de mauve, de guimauve; les émulsions; les sucs d'oranges, de groseilles, etc., étendus d'eau. Toutes ces boissons ne doivent être chargées que d'une petite quantité de principes médicinaux et être administrées à une température peu élevée. Les fomentations, les lavements, les bains, sont encore rangés parmi les *délayants*. Mais l'action de tous ces agents, quelque claire qu'elle paraisse d'après la théorie des anciens, est loin d'être réelle. Le sang, en effet, contient une grande quantité d'eau, et c'est même à ce liquide qu'il doit sa fluidité naturelle; mais cette eau, qui forme un des éléments essentiels du fluide nourricier, y est entrée par combinaison nutritive; elle fait partie de sa substance même, elle y est retenue par la force vitale qui a présidé à sa combinaison avec les autres éléments, et elle ne peut nullement être comparée à l'eau, qui, étant absorbée en grande quantité, est presque aussitôt rejetée par les excrétions. La physiologie expérimentale démontre que les liquides introduits dans l'économie ne modifient point les principes élémentaires du sang, mais que l'organisme s'en débarrasse promptement par la transpiration et la sécrétion urinaire. Il est donc complétement faux de croire qu'en avalant une grande quantité de boissons aqueuses on diminuera la consistance du sang pour lui donner une plus grande fluidité. Les boissons, absorbées par les vaisseaux lymphatiques, pénètrent, il est vrai, dans le torrent circulatoire, mais elles ne se combinent pas avec le sang et sont bientôt expulsées au dehors. Les prétentions de la thérapeutique délayante sont donc complétement illusoires, et le sang ne peut être modifié que si l'on agit sur sa force assimilatrice, c'est-à-dire sur la nutrition. Cette fonction est fort active, et lorsque l'alimentation est très-chargée de principes assimilables, le sang, cette chair coulante, devient abondant, riche, épais, concrescible. Il en résulte un état de pléthore qui peut être parfois dangereux. Or, pour changer cette disposition du sang et le ramener à un état plus favorable à la santé, il faut agir sur la nutrition, ralentir l'action assimilatrice, la sanguinification. C'est d'après cette manière de voir qu'il faut envisager l'action des *délayants*. Ainsi, pour rendre le sang plus fluide, on donne journellement le petit-lait, du bouillon de poulet ou de veau, des tisanes mucilagineuses, des bains tièdes, des lavements, etc.; mais il faut avoir soin d'ajouter à tous ces moyens une diète modérée, car sans cette dernière on serait fort exposé à n'obtenir aucun résultat. On voit donc que l'usage des *délayants* n'est autre chose qu'une méthode diététique par laquelle on diminue la vitalité du sang, on ralentit son action nutritive, et on obtient en peu de temps un changement d'état dans l'économie animale.

Il est des boissons que l'on nomme *délayantes* et qui appartiennent cependant à la classe des *émollients*; telles sont l'eau d'orge, de graine de lin, de mauve, de gruau, etc. Ces boissons tirent leur propriété humectante ou délayante de leur manière d'agir sur l'économie. Elles augmentent la partie séreuse du sang, mais il faut pour cela que leur emploi soit longtemps soutenu. On recommande d'administrer ces boissons toujours tièdes, et cette observation n'est pas inutile, car ce n'est qu'à cette température qu'elles jouissent de la plénitude de leurs propriétés. Froides, elles agissent sur les organes de façon à développer des forces toniques plutôt qu'à produire des effets émollients. L'administration des *délayants* est recommandée dans la fièvre inflammatoire et dans toutes les phlegmasies en général; dans les cas de rétention des menstrues avec pléthore, dans les fièvres bilieuses, au début des fièvres adynamiques, et, en général, dans toutes les affections fébriles avec agitation, fréquence du pouls, chaleur de la peau, sécheresse de la bouche, animation de la face. Toutes les maladies où l'on fait usage des *délayants* ne sont pas absolument occasionnées par un épaississement du sang; mais ce fluide, sans être altéré dans sa composition, se trouve modifié d'une manière favorable au rétablissement de la santé. En même temps, les tissus se détendent et se relâchent, leur activité se ralentit; effets d'où doit résulter une amélioration marquée dans l'état général. Enfin l'usage longtemps soutenu des *délayants* est un excellent moyen de combattre la pléthore et les accidents qui en sont la conséquence.

DELAYE (Marguerite), héroïne dauphinoise du XVIe siècle. Tout ce qu'on sait d'elle est résumé dans les lignes suivantes de la moderne *Biographie du Dauphiné* : « Femme de Montélimar, qui, lors du siége de cette ville par l'amiral de Coligny, au mois de mai 1570, se fit remarquer par son courage et contribua puissamment à repousser les protestants. Les consuls, au nom de la reconnaissance de la cité, firent élever un trophée à sa gloire sur le rempart qui avait été le théâtre de ses exploits. On lit dans le *Dictionnaire des Gaules* par Expilly : « On y voit encore aujourd'hui » (1766) sa statue, mais on ne peut déchiffrer » l'inscription qu'on y avait mise au bas. Ce » monument a d'ailleurs été fort altéré par » les injures du temps et des guerres. » Chorier et la plupart de nos historiens n'ont pas parlé de cette héroïne. »

DÉLAYÉ, ÉE (dé-lè-ié) part. passé du v. Délayer. Détremper : *Farine* DÉLAYÉE. *Les levains sont* DÉLAYÉS *en les mêlant et en y ajoutant de l'eau.* (P. Vinçard.)

— Fig. Diffus, dépourvu de consistance et de concision : *Style* DÉLAYÉ. *Toutes les définitions de Locke ne sont qu'une tautologie* DÉLAYÉE. (J. de Maistre.) *Ce mot*, j'aime, *a été* DÉLAYÉ *dans des torrents de paroles amoureuses.* (Boiste.)

DÉLAYEMENT s. m. (dé-lè-man — rad. *délayer*). Action de délayer; matière délayée : *A quelques pas de Paris, et souvent dans Paris même encore, la boue, les ornières et les* DÉLAYEMENTS *diluviens du macadam rendent la marche du piéton impossible.* (L. Plée.)

DÉLAYER v. a. ou tr. (dé-lè-ié — lat. *diluere*, même sens. *Je délaye, tu délayes, il délaye* ou *délaie, nous délayons, vous délayez, ils délayent* ou *délaient ; je délayais, nous délayions, vous délayiez; je délayai, nous délayâmes ; je délayerai* ou *délaierai, nous délayerons; je délayerais* ou *délaierais, nous délayerions; délaye* ou *délaie, délayons, délayez ; que je délaye* ou *délaie, que nous délayions; que je délayasse, que nous délayassions; délayant; délayé, ée*). Détremper dans un liquide : DÉLAYER *de la farine.* DÉLAYER *des jaunes d'œufs.* DÉLAYER *une couleur dans de l'eau.*

— Fig. Exprimer trop longuement, d'une manière diffuse : DÉLAYER *sa pensée. Moins on* DÉLAYE *sa morale, moins elle est sujette aux fausses interprétations.* (De Ségur.)

Se délayer v. pr. Se détremper : *Il faut donner à cette substance le temps de* SE DÉLAYER.

DÉLAYER v. a. ou tr. (dé-lè-ié. — *Délayer*, dans l'acception de retarder, différer, se rapporte au bas latin *dilatare*, même sens, fréquentatif de *differre*. Le latin classique avait bien aussi le fréquentatif *dilatare*, dans le sens d'étendre, dilater, allonger, mais non pas avec l'acception moderne, qui était propre au composé latin *prolatare*. Quant à *délayer*, détremper dans un liquide, beaucoup d'étymologistes croient que c'est le même que le précédent; mais Scheler s'appuie sur le provençal *des-leguar*, italien *dileguare*, pour le rapporter à un type latin *disliquare*, de *dis* et *liquare*, rendre liquide. Le préfixe serait analogue à celui de détremper. Scheler demande auquel des deux homonymes il faut rattacher l'expression : *délayer son discours, ses idées*. On peut invoquer d'un côté la phrase latine : *dilatare orationem, argumentum*, allonger un discours, développer un sujet; de l'autre, une métaphore tirée de *délayer*, détremper, serait tout à fait naturelle; comparez en allemand *wasserige schreibart*, littéralement style aqueux, par trop fluide, lâche, et en même temps le français *diffus*, littéralement répandu.). Retarder, différer : *Il était fort vrai qu'il était malade, mais chacun croyait qu'il le feignait pour* DÉLAYER *mon audience et mon expédition.* (Bassompierre.) ‖ Vieux mot, usité encore dans le Berry.

DÉLAYURE s. f. (dé-lè-iu-re — rad. *délayer*). Techn. Opération qui consiste à mêler la farine et le levain avec l'eau : *La* DÉLAYURE *est la première opération du pétrissage.* ‖ On dit aussi DÉLAYAGE.

DELBECQ (Jean-Baptiste), né à Gand en 1776, mort en 1840. C'était un simple maître d'école, qui avait la passion des estampes. Il en réunit, au prix des plus grandes privations, une collection de plus de 9,000 pièces, qui furent vendues à Paris en 1845, et dont le catalogue est très-recherché. Delbecq s'était surtout attaché à recueillir d'anciennes gravures, et il s'est efforcé de prouver que la gravure sur cuivre était pratiquée en Flandre avant de l'être en Allemagne et en Italie.

DELBÈNE (Alphonse), historien français, né à Lyon vers 1540, mort en 1608. Il appartenait à une famille noble de Florence, qui s'était réfugiée en France. Il entra dans les ordres après s'être fait recevoir docteur en droit, et fut successivement abbé d'Haute-Combe en Savoie, de Mézières en Bourgogne, et évêque d'Albi. On a de lui quelques ouvrages historiques, dont les principaux sont : *De gente ac familiæ Hugonis Capeti origine* (Lyon, 1596, in-8°); *De regno Burgundiæ Transjuranæ et Arelatis* (Lyon, 1602, in-4°); *Tractatus de gente et familia marchionum Gothiæ* (Lyon, 1607), etc. — Son neveu, Alphonse DELBÈNE, né en 1580, mort en 1651, lui succéda comme évêque d'Albi, prit part aux troubles du Languedoc en 1632, et se vit forcé de quitter la France, où il rentra après la mort de Richelieu.

DELBENE (Benoît), littérateur et agronome italien, né à Vérone en 1749, mort en 1825. Il abandonna l'étude de la jurisprudence pour se livrer à son goût pour la littérature et l'agronomie, et devint membre de plusieurs Académies. On a de lui des écrits très-variés, des mémoires, des éloges, des dissertations, des traductions de poëtes latins et anglais; mais ses écrits les plus estimés sont ceux qui concernent l'agriculture. Nous citerons ses mémoires : *Sur une nouvelle manière de faire le vin; Sur la manière de suppléer à la rareté des bois; Sur la culture des oliviers; Sur la comparaison de l'agriculture ancienne et moderne*, etc.

DELBETZ (Pierre-Joseph-Théophile), homme politique français, né à Eymet (Dordogne) en 1808. Il se fit recevoir docteur en médecine et pratiquait son art dans sa ville natale lorsque éclata la révolution de 1848. Ses opinions démocratiques bien connues lui valurent d'être nommé sous-commissaire de la République à Bergerac, et, bientôt après, membre de l'Assemblée constituante. Il y siégea sur les bancs de la Montagne, et continua à voter avec les républicains les plus avancés à l'Assemblée législative, à laquelle il fut réélu. Le coup d'Etat du 2 décembre a fait rentrer M. Delbetz dans la vie privée.

DELBREL (Pierre), conventionnel, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) en 1764, mort en 1842. Il fut nommé procureur de sa commune en 1791, se démit de ses fonctions lorsque la patrie fut déclarée en danger, pour s'enrôler comme simple volontaire, et quitta son corps pour venir siéger à la Convention, où la confiance de ses concitoyens l'avait appelé. Après le procès de Louis XVI, où il se prononça pour la mort avec sursis, il fut constamment en mission aux armées. A celle du Nord, il prit une part glorieuse à la bataille d'Hondschoote (8 sept. 1793) et sauva Cambrai, entouré par l'ennemi, en s'introduisant dans la ville à l'aide d'un déguisement. A l'armée des Pyrénées-Orientales, il déploya une grande énergie, prit le commandement des troupes après la mort de Dugommier, le remit ensuite au général Pérignon, et ne cessa de se montrer à la tête de nos colonnes jusqu'à la paix avec l'Espagne (22 juillet 1795). Membre du conseil des Cinq-Cents, il opposa une résistance courageuse au coup d'Etat du 18 brumaire et parvint à se soustraire à la proscription qui l'atteignit avec 62 de ses collègues. Delbrel remplit, de 1808 à 1814, les fonctions de président du tribunal de première instance de sa ville natale et fut exilé comme régicide en 1816; mais il put rentrer deux ans après.

DELBREL (Michel-André), homme politique français, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), fils du précédent. Il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier en 1825 et devint un des champions des idées démocratiques que son père n'avait jamais cessé de professer. En 1848, les électeurs de Tarn-et-Garonne l'envoyèrent siéger à la Constituante, où il vota avec les républicains modérés. Après la nomination de Louis-Napoléon à la présidence, il fit une opposition des plus vives à toutes les mesures provoquées par la réaction, et, lorsqu'une armée de la République française alla renverser la république romaine, M. Delbrel n'hésita pas à demander la mise en accusation du pouvoir exécutif. Son mandat lui ayant été renouvelé à la Législative, il suivit la même ligne de conduite jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre, qui l'a rendu à la vie privée et à l'exercice de sa profession.

DELBRÜCK (Jean-Frédéric-Théophile), savant et littérateur allemand, né à Magdebourg en 1768, mort en 1830. Docteur en philosophie et en théologie, il devint, en 1797, recteur du collége de sa ville natale, puis fut chargé par le roi de Prusse de diriger l'éducation des princes Frédéric-Guillaume et Guillaume (1800). Plus tard, Delbrück reçut les titres de conseiller aulique et de surintendant de Zeitz. On a de lui une *Esquisse des Ethiques à Nicomaque* (Halle, 1790) et plusieurs articles importants dans l'*Almanach de l'instruction.*

DELBRÜCK (Jean-Frédéric-Ferdinand), écrivain allemand, frère du précédent, né à Magdebourg en 1772, mort en 1848. Il fut conseiller de régence à Kœnigsberg (1809), à Dusseldorf (1816) et à Bonn (1818), où il professa successivement l'éloquence. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Xénophon* ou *Défense de sa réputation attaquée par Niebuhr* (1829); *Discours* (1831); *Résultats de recherches académiques* (1843).

DELBRÜCK (Jean-Joseph-Jules), économiste français, né à Bordeaux en 1813. Il appartient à une famille d'origine prussienne. Il fut, de 1833 à 1840, consul de Prusse à Bordeaux; puis il alla se fixer à Paris pour se livrer plus complétement à son goût pour les études scientifiques et économiques. Il prit part alors à la fondation des crèches par Marbeau, s'occupa d'une façon toute particulière des colonies agricoles pour l'enfance, devint un des collaborateurs de la *Presse* et de l'*Economiste français* et fonda l'*Education nouvelle, journal des mères et des enfants.* Nous citerons parmi les écrits de M. Delbrück : *Visite à la crèche modèle* (1846, in-18) et *Récréations instructives* (1860-1863, 4 vol. in-4°), avec planches coloriées, un des meilleurs recueils d'instruction pour l'enfance que nous possédions.

DELCAMBRE (Thomas), bassoniste et compositeur français, né à Douai en 1766, mort à Paris en 1828. Entré fort jeune comme musicien dans un régiment en garnison à Douai, il se rendit à Paris à l'âge de dix-huit ans, et prit des leçons d'Ozy. En 1790, il fut reçu, en qualité de premier basson, à l'orchestre du théâtre de Monsieur. Les concerts inaugurés au théâtre Feydeau, en 1794, lui fournirent l'occasion de se faire vivement applaudir dans diverses œuvres de sa composition et dans les symphonies concertantes écrites par Devienne. Nommé professeur de basson au Conservatoire de Paris, lors de sa création, il remplit ces fonctions jusqu'en 1825, époque à laquelle il prit sa retraite et donna en même temps sa démission de membre de l'orchestre de l'Opéra, dont il faisait partie depuis qu'il avait quitté le théâtre Feydeau.

Cet artiste a publié six sonates pour basson avec accompagnement de basse; douze duos pour deux bassons, et un concerto pour basson avec accompagnement d'orchestre.

DELCAMBRE (Victoire-Joseph, baron DE CHAMPVERT, vicomte), général français, né à Douai (Nord) en 1770, mort en 1858. Il fit la plupart des guerres de la République et de l'Empire, se distingua particulièrement à Fleurus, à Wagram, où sa belle conduite lui valut le titre de comte et le grade de colonel, et à Figuières (Catalogne), où il repoussa 10,000 Espagnols avec 1,200 hommes. Nommé général de brigade en 1813, il se conduisit brillamment au pont de Buken. Il fut mis à la retraite en 1832. La Restauration lui avait donné le titre de vicomte.

DELCOUR (Jean), sculpteur liégeois, né à Hamoir, sur la rivière d'Ourte, vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Liége en 1707. L'école liégeoise, si riche à cette époque en peintres renommés, n'a fourni que deux sculpteurs de talent : Jean Warin et Jean Delcour. Sur ce dernier on n'a que peu de détails. On sait seulement qu'il se rendit très-jeune à Rome, où il acquit une grande réputation, et qu'à son retour à Liége, Vauban, ayant une haute idée de son talent, lui proposa de venir à Paris pour exécuter la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires. Delcour, surchargé de travaux pour la ville, les églises de Liége et la cour du prince-évêque, refusa, et Desjardins fut chargé de ce travail.

Delcour avait tous les dons heureux d'une organisation puissante, tempérée par le goût et la recherche de l'idéal; ses compositions ont beaucoup de caractère et d'expression, et ses lignes sont élégantes et fermes à la fois. C'est à Liége seulement qu'on peut aller admirer ses œuvres principales, parmi lesquelles : *Calvaire* comprenant sept personnages de marbre blanc et de grandeur naturelle, et un *Christ* de bronze à la cathédrale. La statue colossale de *Saint Jean-Baptiste* et celle de la *Vierge*, toutes deux de bronze, et servant de couronnement à deux fontaines publiques, sont également rangées parmi les œuvres capitales de Delcour.

Son frère puîné, Jean-Gilles DELCOUR, fut un peintre assez médiocre, élève de Barthélemy Flemalle. Il passa plusieurs années en Italie et entreprit à Liége un grand nombre de peintures qui sont aujourd'hui en majeure partie détruites. Il mourut, jeune encore, en 1694.

DELDEN, ville de Hollande, province d'Over-Yssel, à 10 kilom. S. d'Almelo; 4,000 hab. Autrefois petite ville très-commerçante, Delden a beaucoup perdu de son importance.

DELDEVEZ (Edouard-Marie-Ernest), compositeur et violoniste, né à Paris en 1817. Admis au Conservatoire en 1825, à l'âge de huit ans, et élève d'Habeneck pour le violon, il obtint, en 1831, le premier prix de solfége, et, en 1833, le premier prix de violon. Pendant ce temps, il étudiait le contre-point et la fugue sous la direction d'Halévy. En 1838, il concourut pour le grand prix de composition et remporta le second prix. On doit à M. Deldevez la musique de trois ballets : *Eucharis*, *Paquita* et *Vert-vert*, représentés à l'Opéra. Le troisième acte du ballet de *Lady Henriette*, au même théâtre, a été également écrit par lui. En 1853, il a fait exécuter, à la Madeleine, une messe de sa composition pour les funérailles d'Habeneck, et a été nommé second chef d'orchestre à l'Opéra en 1859. Indépendamment de sa musique de ballets, on doit à ce compositeur des symphonies, des ouvertures, des pièces de chant, des scènes lyriques et différents morceaux de musique instrumentale.

DÉLÉALTÉ s. f. (dé-lé-al-té). Forme ancienne du mot DÉLOYAUTÉ. ‖ On disait aussi DÉLÉAUTÉ.

DÉLÉASTRE s. m. (dé-lé-a-stre — du gr. *deleastra*, piége). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant une seule espèce qui habite le nord de l'Europe.

— **Encycl.** L'aspect de ces coléoptères rappelle un peu celui des anthophages. Ils se distinguent essentiellement par une tête découverte, droite, attachée au corselet par une sorte de col cylindrique, par un labre transverse, légèrement sinué à l'extrémité, avec des lanières membraneuses triangulaires, ciliées intérieurement; par des mâchoires à lobes membraneux et des mandibules peu proéminentes, mutiques; par des palpes maxillaires un peu allongées, ayant le premier article petit, le second allongé, obconique, le troisième court, le quatrième un peu plus long que le second, acuminé; par des palpes labiales un peu plus longues, ayant les deux premiers articles cylindriques, le second un peu court, le troisième égal au premier et presque arrondi; par des antennes allongées, très-fortes, droites, dont le premier article est de moitié plus long que le second, et à peu près égal au troisième, tandis que les autres, un peu plus courts, vont en s'épaississant sensiblement jusqu'au dernier, qui est arrondi; par un corselet cordiforme, beaucoup plus étroit que les élytres, qui sont arrondis à l'extrémité, ainsi que l'écusson; enfin, par un abdomen largement marginé, des tibias pubescents et des tarses de cinq articles, dont les quatre premiers, sensiblement cordiformes, sont égaux entre eux, mais beaucoup plus courts que le dernier. Le mâle se distingue de la femelle par ses tarses antérieurs, dont les quatre premiers articles, légèrement dilatés, paraissent spongieux en dessous, et par le septième segment abdominal, tronqué et arrondi inférieurement. Il n'y a qu'une seule espèce, le *deleaster dichrous* de Gravenhorst, qui est de petite taille et habite la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc.

DELEATUR s. m. (dé-lé-a-tur — mot lat. signif. *qu'il soit effacé*). Imprim. Signe ayant à peu près la forme du *delta* grec (δ), et par lequel on indique, dans la correction des épreuves, ce qui est à retrancher : *Un* DELEATUR. *Des* DELEATUR. ‖ V. le tableau des signes usités pour la correction des épreuves, à l'article CORRECTEUR.

DELEAU (Nicolas), médecin français, né à Vézelise (Meurthe) en 1797. Ayant débuté fort jeune dans la chirurgie militaire, M. Deleau vint à Paris après le licenciement de l'armée, s'y fit recevoir docteur en 1818, et se retira dans la Meurthe. Il exerça quelque temps la médecine dans ce département, puis le quitta pour aller s'établir dans celui de la Meuse, qu'il habita jusqu'en 1825. C'est là qu'ayant eu l'occasion de reconnaître tout ce qu'a d'affligeant le sort des malheureux sourds-muets, il entrevit qu'il y avait à faire pour eux quelque chose de plus que de pallier leur infirmité par les moyens artificiels. Le résultat des premiers essais auxquels il se livra pour leur rendre l'ouïe ayant été heureux, il s'empressa de soumettre sa méthode à l'examen de l'Institut; celui-ci, sur le rapport détaillé d'une commission spéciale, accorda son entière approbation aux moyens de traitement mis en pratique par M. Deleau, et l'engagea à persévérer dans ses recherches. Encouragé par ces premiers succès, M. Deleau revint se fixer à Paris, continua de communiquer à l'Institut le résultat de ses recherches et reçut de l'Académie, en 1826 et 1832, le prix Montyon de 6,000 fr., et en 1836 une mention honorable.

Les ouvrages de M. Deleau ont ouvert une voie nouvelle au traitement des maladies de l'organe de l'ouïe. Nous citerons : *Mémoire sur la perforation de la membrane du tympan avec des observations sur les sourds-muets* (Paris, 1822); *Tableau des guérisons de surdité opérées par le cathétérisme de la trompe d'Eustache* (Paris, 1827); *Mémoire sur l'utilité de l'emploi de l'air atmosphérique dans le traitement de certains cas de surdité* (Paris, 1828); *Exposé d'une dactylogie alphabétique et syllabique pour commencer l'instruction des sourds-muets* (Cambrai, 1830); *Introduction à des recherches pratiques sur les maladies de l'oreille qui occasionnent la surdité, et sur le développement de l'ouïe et de la parole chez les sourds-muets* (Paris, 1834); *Des effets pathologiques de quelques lésions de l'oreille moyenne sur les muscles de l'expression faciale, sur l'organe de la vue et l'encéphale* (Paris, 1838); *Nouvelles recherches physiologiques sur les éléments de la parole qui composent la langue française; Traité pratique sur les maladies de l'oreille moyenne et sur le développement de l'ouïe et de la parole chez les sourds-muets* (Paris, 1838).

DELEBECQUE (Germain-Joseph), homme politique français, né à Gondecourt (Nord) en 1795. Il suivit quelque temps la carrière de l'enseignement, puis vint étudier le droit à Paris (1818) et obtint, trois ans plus tard, un emploi au ministère de l'instruction publique. Chef de bureau vers la fin de la Restauration, il fut nommé chef de division et maître des requêtes sous le règne de Louis-Philippe. En 1834, la ville de Béthune l'envoya à la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1848, et vota constamment pour toutes les mesures proposées par le gouvernement. La révolution de 1848 fit rentrer M. Delebecque dans la vie privée; mais, en 1860, il reparut sur la scène politique, et devint le candidat du gouvernement dans la 2e circonscription du Pas-de-Calais, qui l'élut, et lui renouvela son mandat en 1863. M. Delebecque est administrateur du chemin de fer du Nord.

Lors des élections de 1869, il a été réélu député à une très-grande majorité. M. Delebecque a silencieusement voté toutes les lois proposées par le gouvernement impérial.

DELEBECQUE (Alphonse), jurisconsulte belge, né en 1801, mort à Bruxelles le 22 novembre 1857. Conseiller à la cour de cassation, ancien avocat général près le même siége, Delebecque avait exercé la profession d'avocat sous le patronage de M. Teste, dont le cabinet était alors fréquenté par l'élite du jeune barreau. Jurisconsulte éminent, écrivain distingué, orateur élégant, Delebecque a écrit un grand nombre de traités de droit et publié des commentaires fort estimés. Ses travaux les plus remarquables sont sans contredit le *Traité sur la législation des mines* et le *Commentaire sur les lois électorales*. Les ouvrages qu'il a consacrés à ces deux séries de lois peuvent être considérés comme classiques et ont une véritable valeur doctrinale en Belgique et même en France. Il a collaboré à un grand nombre de publications périodiques, notamment à la *Revue des revues de droit*, au *Bulletin de cassation*, au *Bulletin usuel*, etc.

DÉLÉBILE adj. (dé-lé-bi-le — lat. *delebilis*; de *delere*, effacer). Qui peut être effacé, qui s'efface aisément : *Encre* DÉLÉBILE. *Caractère* DÉLÉBILE.

— **Antonymes.** Indélébile, ineffaçable.

DELECLOY (Jean-Baptiste-Joseph), conventionnel, né à Doullens (Somme) en 1737, mort en 1810. Il vota la mort du roi avec sursis, fut proscrit avec les girondins après le 31 mai, reparut à la Convention à la suite du 9 thermidor, fit partie du comité de sûreté générale, obtint la mise en jugement de Joseph Lebon, et présenta le rapport pour la démolition de la salle des Jacobins et la construction sur cet emplacement d'un marché qui existe encore. Il siégea ensuite successivement au conseil des Anciens et au Corps législatif.

DELÉCLUZE (Etienne-Jean), peintre, littérateur et critique français, né à Paris en 1781, mort en 1863. Son père était un architecte de beaucoup de mérite, très-versé dans les sciences, qu'il aimait avec passion, mais indifférent à la littérature, dédaigneux surtout de la poésie. Le jeune Delécluze vit ses études interrompues par la Révolution; il n'avait encore fait que sa quatrième lorsque sa famille résolut de vivre à la campagne, près de Meudon, pour échapper aux scènes sanglantes dont Paris était en ce moment le théâtre. Livré à lui-même, l'enfant se mit à dessiner avec une incroyable ardeur, et dévora en quelques mois le peu de volumes dont se composait la bibliothèque paternelle. Un respectable ecclésiastique, M. Bintot, ancien diacre à l'église Saint-Etienne-du-Mont, offrit alors de lui donner des leçons. M. Bintot était un savant humaniste, et, grâce au zèle du professeur et à l'ardeur de l'élève, le temps perdu fut bien vite réparé. Cependant Delécluze n'embrassa pas d'abord la carrière des lettres; il étudia la peinture sous David. Il devint même un artiste distingué, et, à l'exposition de 1808, son tableau d'*Andromaque* lui valut la première médaille. Ce succès, si flatteur qu'il fût, ne paraît lui avoir donné aucune illusion; il comprenait que l'école de David avait fait son temps et qu'une révolution, qu'il ne se sentait pas de force à accomplir, était nécessaire. Il revint donc à la littérature. Charles Loyson, directeur du *Lycée français*, lui confia le compte rendu de l'exposition des beaux-arts. On ne pouvait faire un choix plus heureux; les articles de Delécluze furent très-goûtés des artistes et du public.

Le *Lycée français*, où notre critique avait eu pour collaborateurs Germain et Casimir Delavigne, Victor Leclerc, Briffaut, etc., ayant cessé de paraître, Sauvo, propriétaire du *Moniteur*, offrit à Delécluze d'y faire le Salon de 1822, qui allait s'ouvrir. Il accepta, et ce second essai lui fut aussi favorable que le premier. C'est alors que les frères Bertin, qu'il connaissait de longue date, l'admirent au nombre de leurs rédacteurs. Il paya sa bienvenue par des articles sur l'art dans l'antiquité et des lettres sur l'Italie. Ces études et ces lettres furent on ne peut mieux accueillies des nombreux lecteurs du *Journal des Débats*. Delécluze se trouva lié avec toute la jeunesse littéraire de la Restauration, MM. Thiers, Mignet, Villemain, Cousin, de Salvandy, de Rémusat, Vitet, Prosper Mérimée. Il a retracé avec bonheur les physionomies si variées, si originales, de ces hommes destinés pour la plupart à une haute fortune politique. Il eut aussi des relations fréquentes avec d'autres hommes alors dans tout l'éclat de leur célébrité, et le portrait qu'il a laissé de quelques-uns d'entre eux, Paul-Louis Courier, Beyle, Ampère, est si vrai, si franc, que, sans avoir connu les personnes, il est impossible de ne pas croire à une parfaite ressemblance. Delécluze fut admis dans un grand nombre de salons de l'époque, et il a dépeint plusieurs d'entre eux dans ses *Souvenirs de soixante années;* celui de Mme Récamier apparaît sous un jour nouveau et très-pittoresque, soit que l'auteur nous montre Mlle Delphine Gay (depuis Mme de Girardin) faisant, accompagnée de sa mère, une entrée solennelle, et déclamant l'oraison funèbre du duc de Montmorency, soit qu'il assiste à la présentation de Balzac encore inconnu.

Cependant la révolution de Juillet porta bientôt au pouvoir les amis de Delécluze; lui, il tint à honneur de rester simple homme de lettres. Il publia, depuis 1828 jusqu'à sa mort, outre ses comptes rendus du Salon dans les *Débats*, un grand nombre d'ouvrages dont voici la liste : *Précis d'une histoire de la peinture* (1828); *Mademoiselle Justine de Liron*, suivie du *Mécanicien du roi* (1832); le *Vatican*, extrait des lettres publiées en 1824 dans les *Débats* (1833); la *Première communion* (1836); *Florence et ses vicissitudes* (1837); *Notice sur la vie et les ouvrages de Léopold Robert* (1838); le *Lis d'eau de Ying-Li*, nouvelle chinoise (1839); *Dona Olympia*, la belle-sœur du pape Innocent X, documents curieux découverts par l'auteur dans son voyage en Italie; *Romans, contes et nouvelles*, réimpression (1843); *Grégoire VII, saint François d'Assise et saint Thomas d'Aquin* (1844); *Roland* ou la *Chevalerie*, opuscule où la chevalerie est présentée comme ayant exercé en Europe l'influence la plus funeste; traduction de la *Vita nuova* de Dante; traduction de *Roméo et Juliette* de Luigi de Porta; *David, son école et son temps; Souvenirs de soixante années* (1862). Delécluze a consacré de longues années de travail à une histoire de la *Renaissance*, qu'il regardait comme l'œuvre capitale de sa vie; elle n'a jamais été terminée. Il en a paru, dans plusieurs recueils périodiques, des fragments sous forme d'études biographiques : *Pétrarque; Brunellesco; Roger Bacon; Arioste; Raimond Lulle; Chaucer;* le trouvère *Ruteboeuf; Léonard de Vinci; François Rabelais; Marco Polo: Silvius Piccolomini; Bernard de Palissy; Vésale; Palestrina.* Delécluze, à cause de ses connaissances musicales fort étendues, fut chargé, à partir de 1832, de rendre compte dans les *Débats* des représentations du Théâtre-Italien. Il a collaboré à l'*Artiste*, où il a donné une excellente dissertation sur les *Bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile;* au livre des *Cent et un*, par deux articles : *De la barbarie en ce temps;* la *Politesse française en* 1832 et les *Barbus d'à présent et les Barbus de* 1830. Il a fourni également des articles au *Plutarque français*, au *Dictionnaire de la Conversation* et à celui *des principales villes de France*, au *Siècle*, à la *Revue française* et à la *Revue des Deux-Mondes.*

Il y a deux hommes en Delécluze : le critique d'art et l'écrivain proprement dit. Comme critique d'art, il s'est placé au premier rang, entre Gustave Planche et Théophile Gautier; il n'a ni la sévérité parfois injuste de l'un, ni la bienveillance trop facile de l'autre. Il ne loue jamais ce qu'il juge mauvais ou seulement médiocre, mais il signale avec bonheur les moindres mérites d'un tableau ou d'une statue. Quand il blâme, il le fait avec une réserve polie et comme à regret. D'ailleurs il a pratiqué lui-même avec succès l'art dont il parle; aussi ses jugements avaient-ils une autorité décisive pour les artistes, et ceux qu'ils approuvaient se croyaient bien certains de ne pas s'être trompés. Comme écrivain, Delécluze est également digne de toute notre estime. Son style est net, clair et éminemment français. Ce qui brille surtout en lui, c'est le bon sens et la mesure; ses idées ont de l'étendue et de l'élévation; mais il les exprime toujours avec simplicité. Il est grave sans pédantisme, et, quand le sujet le comporte, enjoué sans malice, ou du moins sans méchanceté. Ses écrits reflètent bien son âme : il n'a jamais haï personne, ni eu lui-même d'ennemi. Aucune vie d'homme de lettres, surtout à l'époque où nous sommes, n'a été plus heureuse ni plus honnête que la sienne, qui s'est écoulée tranquillement au milieu des livres et des dessins, objets de son affection. Il avait aussi le goût de la campagne; il a vécu plusieurs années à Fontenay-aux-Roses, auprès de Marc Bourgery, l'anatomiste, pour lequel il avait conçu la plus tendre amitié. Delécluze a travaillé sans relâche; la veille de sa mort il étudiait encore.

DÉLECTABLE adj. (dé-lè-kta-ble — lat. *delectabilis;* de *delectare*, délecter). Qui plaît beaucoup; très-agréable : *Lieu* DÉLECTABLE. *Mets* DÉLECTABLE. *Vin* DÉLECTABLE. *Séjour* DÉLECTABLE.

Bientôt ce nectar *délectable*
Au dessert m'ouvrira l'esprit.
A. GOUFFÉ.

. . . Je me suis fait un plaisir *délectable*
De venir habiter dans un hôtel garni.
C. D'HARLEVILLE.

Une onde pure et *délectable*
Arrose avec légèreté
Le tabernacle redoutable
Où repose sa majesté.
J.-B. ROUSSEAU.

— Substantiv. Ce qui est délectable :

Ils auront joint l'utile avec le *délectable.*
RÉGNIER.

— **Syn. Délectable, délicat, délicieux, exquis.** *Délectable* est moins fort que les autres mots; sa terminaison même indique qu'il signifie plutôt ce qui est propre à délecter que ce qui délecte réellement. Ce qui est *délicat* est fin, n'a rien de commun et plaît aux personnes dont le goût est exercé. Ce qui est *délicieux* est très-agréable au goût et cause un véritable plaisir à tout le monde. *Exquis* renchérit encore sur *délicieux;* il désigne ce qu'il y a de meilleur, de plus choisi parmi les objets délicieux.

DÉLECTABLEMENT adv. (dé-lè-kta-ble-man — rad. *délectable*). D'une façon délectable; avec plaisir : *Ils font les œuvres vertueuses* DÉLECTABLEMENT. (Oresme.)

DÉLECTABLETÉ s. f. (dé-lè-kta-ble-té — lat. *delectabilitas;* de *delectare*, délecter). Joie, plaisir délectable. ‖ Vieux mot.

DÉLECTATION s. f. (dé-lè-kta-si-on — rad. *délecter*). Plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec une sorte de sensualité réfléchie : *Faire quelque chose avec* DÉLECTATION. *Boire, manger avec* DÉLECTATION. (Acad.) *Les passions douces que la comédie excite en nous sont les seules qui soient accompagnées de cette* DÉLECTATION *intérieure qui nous attache aux objets que l'imitation représente.* (J.-J. Rouss.) *Ma nature orageuse m'eût rendu incapable de savourer longuement de saintes* DÉLECTATIONS (Chateaub.) *Ces livres, que j'allais chercher le dimanche, étaient devenus pour moi la source inépuisable de solitaires* DÉLECTATIONS. (Lamart.) *De tous ceux qui ont pris Laharpe à partie, nul ne l'a fait avec autant de plaisir et de* DÉLECTATION *vengeresse que Le Brun.* (Ste-Beuve.) *Toute jouissance est accompagnée d'une* DÉLECTATION *idéaliste.* (Proudh.)

— Théol. *Délectation morose*, Complaisance qu'on attache à une pensée mauvaise, sans intention d'accomplir l'acte mauvais. ‖ *Délectation victorieuse*, Attrait qui décide invinciblement la volonté, dans le système de Jansénius.

— **Encycl.** Théol. Jansénius distingue deux sortes de *délectation :* l'une pure et céleste, qui porte au bien et à l'amour de la justice; l'autre terrestre, qui incline aux vices et à l'amour des choses sensibles. Il prétend que ces *délectations* produisent trois effets dans la volonté : 1° un désir indélibéré et involontaire; 2° un plaisir délibéré, qui attire et porte doucement la volonté à la recherche de l'objet de la *délectation;* 3° une joie qui fait qu'on se plaît dans son état. Jansénius prétend que, dans toute action, la volonté est soumise à l'influence alternative et nécessitante de deux *délectations*, c'est-à-dire de la nature et de la grâce; d'où il conclut que celle des deux *délectations* qui, dans le moment décisif de l'action, se trouve supérieure à l'autre, détermine nos volontés et les décide nécessairement pour le bien ou pour le mal. Si la cupidité l'emporte d'un degré sur la grâce, le cœur s'abandonne aux désirs terrestres; si, au contraire, la grâce l'emporte d'un degré sur la concupiscence, c'est elle qui triomphe, et elle incline la volonté vers l'amour de la justice : c'est dans ce cas que la *délectation* prend le nom de *victorieuse*. Quand les deux *délectations* sont égales en degré, la volonté reste en équilibre sans pouvoir agir. Jansénius avait été amené à faire ces distinctions en voulant commenter la phrase suivante de saint Augustin : « Nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage. » Rien de plus simple assurément que cette proposition, rien qui demande moins d'explication; cependant Jansénius, qui était pourtant un docte évêque et un chrétien pieux, trouva le moyen de l'embrouiller au point que de sa doctrine on put faire ressortir la négation du libre arbitre, la prédestination et le fanatisme, et qu'il occasionna une des persécutions les plus déplorables dont l'histoire de l'Eglise fasse mention.

DÉLECTÉ, ÉE (dé-lè-kté) part. passé du v. Délecter. Charmé, comblé de plaisir : *Sens* DÉLECTÉS. *Cœur* DÉLECTÉ. *Nous étions* DÉLECTÉS *du plaisir de voir l'indigo transparent des eaux de la côte et le ciel qui les teint de cet azur foncé.* (A. Jal.)

DÉLECTER v. a. ou tr. (dé-lè-kté — lat. *delectare*, même sens). Charmer, réjouir : *Quand on veut se mortifier, il faut éviter tout ce qui* DÉLECTE *les sens.* (Acad.)

Se délecter v. pr. Prendre beaucoup de plaisir à quelque chose : SE DÉLECTER *à l'étude, aux beaux-arts. Il* SE DÉLECTE *à pein-*